

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2017
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 01/09/2017
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 12
Pouvoir 3
Votants 15

Le six septembre de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Ghislaine ZAMORA, Patrick BURRIAND, Christelle GUIONNEAU, Marlène MANTEGARI, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT, Anne Laure ROUQUAIROL, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Nathalie LYONNE, Marlène MANTEGARI, Marjory LUYTON.

Excusés : Gérard CAMBON ayant donné pouvoir à Ghislaine ZAMORA, Véronique SCARINGELLA ayant donné pouvoir à Alexandre PICAT, Catherine STUCK ayant donné pouvoir à Marlène MANTEGARI.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1: Approbation du compte-rendu des derniers conseils municipaux : questions et observations.

Le compte rendu du conseil municipal des 7 et 30 juin 2017 sont approuvés à l'unanimité.

2 : Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer la convention des frais de participation du Centre Médico Scolaire pour 2016-2017

La Maire indique au conseil municipal que le Centre Médico-Scolaire (CMS) est une institution dépendant du Ministère de l'Education Nationale, regroupant une équipe généralement constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières et d'un secrétaire médico-scolaire.

Ce centre, basé à St Marcellin, a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre parents et enseignants.

La ville de St Marcellin sollicite une participation financière auprès des communes dont sont originaires les élèves inscrits pour couvrir les frais de fonctionnement.

Par convention, elle fixe à 0,54 € par élève x 176 élèves : soit 95,04 euros au total.

Elle demande en effet, au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et à acquitter la somme de 95,04 € au Centre Médico-Scolaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

Prend acte et autorise la Maire à signer la convention avec le Centre Médico-Scolaire de St Marcellin pour l'année 2016-2017.

3 : Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention d'accès des collectivités et associations aux déchèteries de Vinay, Saint Sauveur, Saint Quentin sur Isère

La Maire indique au conseil municipal que la Communauté de communes St Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) s'étant substituée au SICTOM Sud Grésivaudan pour la compétence 'déchets ménagers', sollicite la signature d'une convention avec la commune de l'Albenc du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2019 afin que cette dernière, producteur non ménager puisse valider son accès aux déchèteries de Vinay, Saint Sauveur et Saint Quentin sur Isère grâce à un badge.

Ce dernier est à présenter aux gardiens lors de l'arrivée sur chacune des déchèteries. Ce badge permet d'identifier la collectivité et d'enregistrer ses dépôts qu'ils soient gratuits ou payants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

Prend acte et autorise la Maire à signer la convention avec la communauté de communes de St Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) du 01/01/2017 au 31/12/2019.

4 : Délibération autorisant Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2017 au conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

La Maire indique au conseil municipal que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en tant qu'association Loi 1901 issue de la Loi de l'Architecture de Janvier 1977, constitue un outil privilégié des communes dans leurs démarches de projet. Partenaire des réflexions préalables à tous projets, le CAUE dispense des conseils grâce à une équipe pluridisciplinaire et un réseau de professionnels financés par la taxe d'Aménagement collectée par le Conseil Départemental de l'Isère.

La perception de cette taxe ayant généré des difficultés économiques, un appel de cotisation est donc lancé auprès des collectivités. Les tarifs sont fixés selon un barème par tranches de population. La cotisation s'élève donc pour la commune de l'Albenc (de 1000 à 5 000 habitants) à 200 euros pour l'année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

Prend acte et autorise la Maire à adhérer au CAUE et à verser la cotisation de 200 euros pour l'année 2017.

5 : Informations diverses

- Transfert de compétence économique de la Zone d'activité ZAE 'l'Etournelle' de plein droit à la SMVIC. Cette zone correspond aux critères de transfert souhaités par l'Etat. Ce transfert devrait se faire prochainement.
- Projet d'installation d'un parc d'attraction Féerieland à Bouchetière. Les hangars se situent sur l'Albenc en zone agricole. C'est la raison pour laquelle la personne qui souhaite s'installer nous a contactés car la destination de ce terrain devrait être modifiée pour l'accueillir. Une réunion va avoir lieu avec différents interlocuteurs pour étudier les possibilités offertes à ce projet.
- Point sur nos locataires de l'ancienne poste.
- T2 qui se libère impasse du palais de justice. 2^{ème} étage.
- Rentrée : 182 élèves. Une nouvelle institutrice pour la classe CM1 /CM2. Laetitia Pierson devrait revenir après son congé maladie fin septembre. 80 inscrits pour les TAP avec 5 groupes, les TAP seront discutés au cours de l'année pour leur reconduction ou non.
- 21 330 € vont nous être versés au titre du FPIC.
- Les travaux de vidage des boues du lagunage ont démarré. Des problèmes techniques risquent de retarder la fin des travaux.
- Le démontage des jeux pour enfants du Champ de Mars et l'installation de la vélo-route et du terrain multisports devraient démarrer la semaine 37, suivi du terrassement nécessaire. L'installation devrait prendre environ 2 mois. A voir la date d'inauguration.
- Préparation du prochain Bulletin municipal.
- Vœux du Maire le samedi 20 janvier à 11h00.
- Installation d'un SKYPE pour partager les réunions avec les absents.

- Prochain Conseil municipal le mercredi 4 octobre 2017 à 20h